

2012

# Rapport d'Activité Animation du SAGE Nonette



Clara Morvan

Animatrice du SAGE Nonette

Syndicat Interdépartemental du SAGE  
Nonette

[Animatrice.sagenonette@gmail.com](mailto:Animatrice.sagenonette@gmail.com)

0638574359

14/11/2012



et d'activité 2012 – S



# Table des matières

<b>1. La cellule d'animation .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Animation de la CLE .....</b>	<b>3</b>
2.1. Rencontre des acteurs du territoire .....	3
2.2. Réunions de CLE .....	3
2.3. Avis de la CLE .....	4
<b>3. Actualisation du SAGE .....</b>	<b>5</b>
<b>4. Diagnostic des zones humides .....</b>	<b>5</b>
<b>5. Gestion de projets.....</b>	<b>6</b>
5.1. Projets Grenelle .....	6
5.1.1. Projet Sopal .....	6
5.1.2. Projet Toutevoie.....	7
5.2. Diagnostic ruissellement et érosion sur la Launette .....	10
<b>6. Communication .....</b>	<b>12</b>
6.1. Site internet .....	12
6.2. Mise en place d'une charte graphique et de documents types .....	12
6.3. Communication sur les travaux du syndicat .....	12
6.4. Autres documents d'information à destination des riverains et élus.....	14
6.5. Mise en place de projets coopératifs .....	15
<b>7. Coordination SISN .....</b>	<b>15</b>
<b>8. Conclusion – Perspectives 2013.....</b>	<b>15</b>

## 1. La cellule d'animation

Une animatrice a été recrutée en Mai 2012.

Le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette (SISN) a été élu structure porteuse du SAGE lors de la réunion de CLE du 6 Septembre 2012.

L'équipe du SISN affectée à l'animation du SAGE est composée de

- Clara Morvan, ingénieure animatrice du SAGE recrutée en Mai 2012
- Denis Gicquel, secrétaire du SISN.

Les activités de la cellule animation sont coordonnées par l'animatrice du SAGE sous l'autorité de la Présidente de la CLE, Mme Marie-Laurence Lobin.

## 2. Animation de la CLE

### 2.1. Rencontre des acteurs du territoire

Afin de préparer la révision du SAGE et dans le but d'assurer un suivi et une représentation du SAGE dans les différents dossiers en cours sur le territoire, l'animatrice du SAGE a rencontré la majorité des élus du bassin versant de la Nonette. Ceci a permis de mieux cibler les enjeux liés à la ressource en eau sur le territoire. D'autres acteurs du territoire ont été rencontrés, notamment :

- la DDT de l'Oise,
- la DREAL de l'Oise,
- l'Onema,
- l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- la Chambre d'Agriculture de l'Oise,
- le Parc Naturel Régional (PNR) Oise Pays de France,
- la Fédération des Associations de Pêche et de Préservation du Milieu Aquatique,
- la CATER,
- l'Entente Oise Aisne.

L'animatrice s'est également rendue à différentes réunions d'information et d'échanges organisées par l'Agence de l'Eau, l'Entente Oise-Aisne et le PNR

### 2.2. Réunions de CLE

Suite à la réactivation de la CLE par arrêté préfectoral du 9 Mai 2012, la première réunion de la CLE a été organisée le 6 Septembre 2012. De multiples relances ont permis d'assurer la présence du quorum (45 membres présents ou représentés sur les 48 membres de la CLE nommés par la préfecture). Une base de données des contacts des membres de la CLE a pu être construite avec les adresses e-mail afin de faciliter la communication au sein de la CLE.

L'ordre du jour était le suivant :

1/ Structuration et organisation de la CLE

- Présentation des membres
- Rôle de la CLE dans le SAGE
- Composition de la CLE
- Election du président
- Vote des règles de fonctionnement

- Election du vice-président
- Election du bureau
- Structure porteuse du SAGE
- Questions et discussions

## 2/ Réactualisation du SAGE

- Pourquoi réviser le SAGE ?
- Vote de la mise en révision du SAGE
- Etapes clés de la réactualisation
- Déroulement des prochaines actions
- Questions et discussions

Suite aux différents votes, le bureau est organisé selon le schéma ci-dessous :



Figure n°1 : Schéma de l'organisation de la CLE du SAGE Nonette

Les règles de fonctionnement préalablement rédigées par l'animatrice ont été acceptées par l'ensemble des membres de la CLE.

La CLE a voté à l'unanimité la révision du SAGE de la Nonette.

### 2.3. Avis de la CLE

Plusieurs avis ont été rédigés :

- GRT Gaz « Arc de Dierrey – transport de gaz naturel »
- Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Courteuil.

La présidente et l'animatrice suivent l'avancement des projets de PLU des communes de Lagny-le-Sec, Villeneuve-sur-Verberie, Nanteuil-le-Haudouin, Mont-l'Évêque et Eve en cours sur le bassin versant en 2012.

L'animatrice se rend aux différentes réunions de travail sur les PLU.

### 3. Actualisation du SAGE

Un cahier des charges a été rédigé dès le vote en réunion de CLE de la révision du SAGE. Le cahier des charges a ensuite été validé par les financeurs et le bureau de CLE.

Le marché a été lancé début novembre pour une période de consultation d'un mois.

La consultation a été effectuée sous la forme d'une procédure adaptée.

Un seul bureau d'études a répondu au marché : la SAFEGE.

La proposition de la SAFEGE à hauteur de 167 410 € HT a été acceptée à l'unanimité par les membres du bureau de la CLE après négociation avec le bureau d'études.

Le rétro-planning de l'étude de révision du SAGE est le suivant :

		Retro-planning révision du SAGE Nonette																						
		2013						2014																
		Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.
Révision SAGE	Phase 1 : Etat initial et Diagnostic																							
	Phase 3 : Prospectives et Scénarios																							
	Phase 3 : Elaboration du SAGE																							
	Phase 2 : Etude environnementale																							
Diagnostic zones humides																								

Figure n° 2 :Rétro-planning de la révision du SAGE de la Nonette

### 4. Diagnostic des zones humides

Après validation du bureau de la CLE, le SISN s'associe au PNR Oise - Pays de France pour réaliser le diagnostic des zones humides du bassin versant nécessaire à la révision du SAGE.

L'ensemble de la démarche sera mené en collaboration avec le SISN (rédaction du marché, choix du prestataire, suivi de l'étude) et les résultats seront propriété des deux entités.

Le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France (PNR) avait lancé, lors du démarrage de l'étude de la révision de sa charte, une étude sur les réseaux écologiques sur son territoire élargi. Cette étude comprenait notamment le zonage des zones humides.

Cette étude n'a permis d'établir qu'une cartographie des zones humides potentielles. Aucune vérification de terrain n'a été effectuée sur le bassin versant de la Nonette. Une étude supplémentaire doit être menée afin de compléter cette cartographie.

Le cahier des charges de l'étude a été réalisé par l'animatrice du SAGE Nonette et la responsable zones humides du PNR avec l'aide du chargé Zones Humides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

L'étude se déroulera en plusieurs phases :

- Analyse des données existantes
- Inventaire de terrain des zones humides
- Caractérisation des zones humides et définition des ZHIEP (Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier)
- Rendus de l'étude

La phase de caractérisation des zones humides devra être finalisée avant le démarrage de la phase 4 d'élaboration du SAGE, c'est-à-dire avant février 2014. (Cf. rétro-planning, figure n°2), afin d'y intégrer les données sur les zones humides du bassin versant.

## 5. Gestion de projets

### 5.1. Projets Grenelle

Ces projets font partie du programme national « Grenelle » et sont construits en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui les a définis en tant que projets prioritaires. Ils représentent un enjeu important de reconquête de la qualité des eaux et de la continuité écologique des rivières, objectifs européens définis par la Directive cadre sur l'eau (DCE) réaffirmés au niveau national par le « Grenelle de l'Environnement ».

#### 5.1.1 Projet Sopal

Ce projet est localisé sur la propriété de l'ancienne usine Sopal présente sur la commune d'Avilly-Saint-Léonard.

Le site est actuellement en reconversion d'activité en un complexe hôtelier (ouverture prévue fin 2013).

Le site est traversé par un cours d'eau, dit « le Canal du Magasin ». Ce cours d'eau présente des berges bétonnées sur la partie médiane et est busé en partie aval avant sa confluence avec la Nonette.

L'objectif de ce projet est d'ouvrir la partie busée du canal et de restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique et l'état écologique du milieu aquatique en dynamisant l'autocurage et en améliorant la migration piscicole.

Un maître d'œuvre a été recruté afin :

- de proposer une restauration hydromorphologique du Canal du Magasin sur le terrain de l'ancienne usine SOPAL, comprenant a minima une remise à ciel ouvert de la partie actuellement busée, au stade PRO
- de réaliser les dossiers réglementaires
- de réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux.

Le principe d'aménagement retenu repose sur :

- ④ la réouverture du tronçon busé, tout en permettant le franchissement par des engins lourds;
- ④ l'aménagement d'un chenal d'écoulement afin de redonner un profil d'équilibre à méandres. Pour ce faire, la pente en long de la section du Canal du Magasin doit être augmentée ;
- ④ la mise en place de trois points de contrôle du débit, avec deux contrôles de débit amont et un contrôle de la hauteur de la lame d'eau aval ;
- ④ l'aménagement d'une passe à poisson pour le seuil aval qui permet d'éviter une remontée du fil d'eau en cas de crue sur le Nonette, tout en maintenant la libre circulation des poissons.



Figure n°3 : Schéma d'aménagement du projet Sopal

Le dossier complet est en cours de rédaction pour une demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

Un marché sera ensuite lancé pour recruter un prestataire qui effectuera les travaux prévus.

### 5.1.2 Projet Toutevoie

L'Agence de l'Eau Seine Normandie a défini en tant que projet Grenelle d'Intérêt National l'aménagement de la Nonette dans le secteur de Toutevoie, site de confluence avec l'Oise. Ce projet prioritaire représente donc un enjeu stratégique de reconquête de la qualité des eaux et de la continuité écologique de l'ensemble de la Nonette.

Ce projet Grenelle consiste en l'assèchement des bras usiniers de la Nonette passant sous les bâtiments de l'usine afin de faire passer la totalité de l'écoulement de la rivière dans le bras de décharge. La remise en confluence de la Nonette avec l'Oise sera assurée via ce bras de décharge par la suppression de la buse actuelle et la mise en place d'un pont cadre.

Ce bras de décharge est entièrement inclus dans la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de la Commune de Gouvieux. Le projet Grenelle s'intègre ainsi parfaitement dans le projet global d'aménagement de la DUP et apporte une valeur ajoutée supplémentaire. La remise en confluence de la Nonette permettra la migration piscicole actuellement impossible. La valeur écologique du site de Toutedoie et de l'ensemble du cours d'eau de la Nonette sera donc considérablement améliorée grâce à ce projet. Le rétablissement de la confluence apportera de plus une qualité paysagère et patrimoniale au site.

Ainsi plusieurs réunions ont été organisées avec la Mairie de Gouvieux afin de mesurer la faisabilité et de lier les deux projets. Une étude de maîtrise d'ouvrage devrait être lancée en 2013 pour construire un projet détaillé.



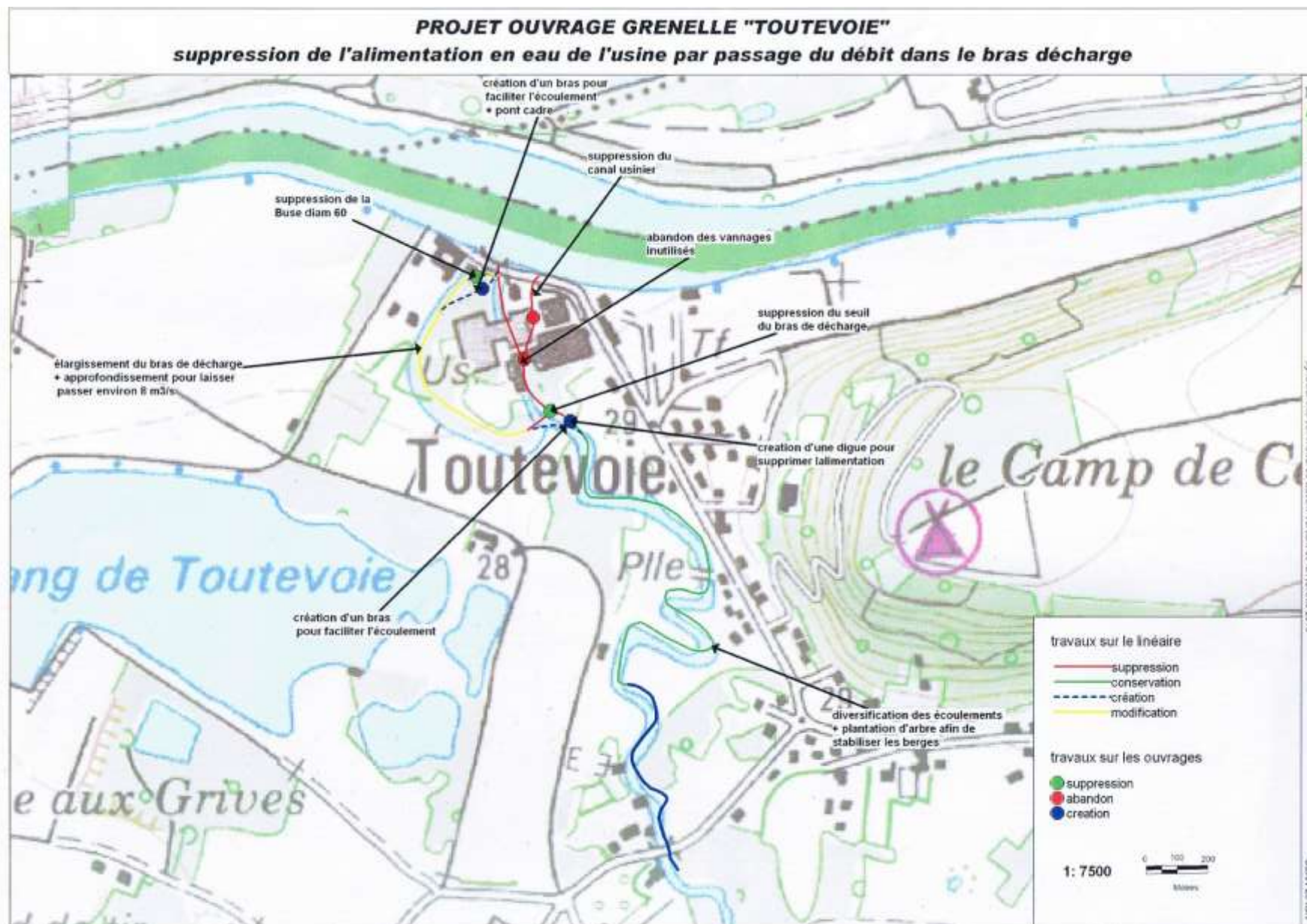


Figure n° 4 : Plan du projet Grenelle Toutevoie

## ***5.2. Diagnostic ruissellement et érosion sur la Launette***

Cette étude diagnostic de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant de la Launette est financée par le fond FEDER et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Le projet a pour finalité de déterminer comment les affluents contribuent à l'augmentation des débits dans le cours d'eau et de proposer des solutions d'aménagement du bassin pour limiter les impacts du ruissellement urbain et agricole notamment par la mise en place de bassins tampon, la mise en place de techniques d'hydraulique douce et la mise en place d'une gestion des eaux pluviales sur la tête de bassin. De plus, l'étude devra mettre en évidence d'un point de vue hydromorphologique les possibilités d'augmenter significativement le potentiel écologique du cours d'eau.

Un bureau d'études ayant pour mission l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été recruté en Septembre 2012 afin de mener à bien ce projet.

Le marché pour le recrutement du bureau d'études en charge de l'étude hydraulique a été lancé en Novembre 2012. Trois candidats ont répondu. Suite à l'analyse des offres en cours, le marché sera notifié en janvier 2012.

Cette étude comportera 6 phases :

- 1) Recueil des informations et investigations,
- 2) Topographie et relevés de Terrain,
- 3) Etude hydrologique et hydraulique,
- 4) Propositions de restauration et d'aménagements,
- 5) Programmation pluriannuelle des travaux, maîtrise d'œuvre et prestations connexes
- 6) Etudes réglementaires

A la suite de cette étude, un maître d'œuvre sera recruté afin d'assurer la mise en œuvre des premiers travaux définis par le programme pluriannuel.

Retro-planning projet Ruissellement Launette

	2012						2013						2014						2015											
	Jul.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
M.P. AMO	■	■																												
Etude AMO			■	■	■																									
M.P. Etude Hydraulique					■																									
Suivi étude par AMO						■	■	■	■	■	■	■	■																	
Etude Hydraulique						■	■	■	■	■	■	■	■																	
Préparation marché MO et dossiers subventions														■																
Dossier autorisation, DIG et DUP															■															
MO																					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux																														
Réception travaux																														
Préparation dossier subvention et autorisation tranches travaux suivantes																														

Figure n°5 : Rétro-planning du projet Ruissellement Launette

## 6. Communication

### 6.1. Site internet

Un site internet est en cours de création. Il permettra d'informer le grand public sur le Syndicat, le SAGE, mais aussi plus généralement sur la ressource en eau sur le bassin versant. Des informations et actualités seront publiées notamment sur les travaux en cours, les alertes sécheresse, inondation.

Le site permettra aussi aux élus et acteurs du territoire de télécharger des documents tels que les comptes rendus d'Assemblée Générale, le règlement du syndicat, les rapports d'activité...

Un espace interne dédié à l'équipe d'animation du SAGE et du syndicat a de plus été créé sous la forme d'un « Cloud », espace de partage en ligne. Il permet de télécharger des documents rapidement, de mettre à disposition de tous des outils de travail ou de logistique, les documents types, les textes de loi... Il permet de travailler plus facilement en équipe sur les dossiers.

### 6.2. Mise en place d'une charte graphique et de documents types

La création du site internet a nécessité la mise en place d'une réflexion sur une charte graphique. Un logo ayant été créé avant l'arrivée de l'animatrice, les couleurs de ce dernier ont été reprises pour la charte. Le site internet ainsi que tous les documents diffusés par le syndicat, documents de sensibilisation et de communication (présentation power point, lettres, brochures, affiches...) reprendront cette charte. Des documents types sont créés afin de faciliter et d'optimiser le travail de l'ensemble de l'équipe du syndicat.

### 6.3. Communication sur les travaux du syndicat

Les techniciens du syndicat présentent des difficultés à informer les riverains des cours d'eau de la Nonette et ses affluents des travaux prévus par la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) définissant le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE).

Ainsi des réunions d'information ont été mises en place avec l'aide de l'animatrice du SAGE dans les communes de Courteuil et d'Avilly Saint Léonard. Les riverains ont été conviés par courrier. En plus d'échanges sur les travaux à venir, ces réunions ont permis de mieux connaître les ressentis des riverains sur la qualité de la ressource en eau, le patrimoine historique et la valeur accordée à la rivière. Une base de données des contacts des riverains de chaque commune a été réalisée à la suite de ces réunions.

Ce type de réunion n'a pu être réalisé à Senlis par manque d'appui logistique. Des brochures ont été créées et distribuées pour informer les riverains sur les travaux hivernaux avec les contacts des techniciens. Certains riverains les ont contactés pour avoir un complément d'information.

En complément, des affiches ont été apposées sur les panneaux d'affichage communaux et les ponts de la ville.

Ce type de communication sera réemployé pour les travaux estivaux pour chaque commune. La communication sera optimisée par le site internet.

# Gestion de la végétation des cours d'eau à SENLIS 2012/13

## Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette



Le Syndicat intervient sur tous les terrains (communaux et privés) en bordure de :

- @ la Nonette,
- @ le Saint-Urbain,
- @ la Fontaine Noé.

### 1<sup>er</sup> étape : Diagnostic

Les techniciens du syndicat sont autorisés à entrer dans votre propriété via l'arrêté préfectoral du 24/11/2011 lié à la Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G., disponible à la mairie).

### 2<sup>e</sup> étape : Marquage à la bombe de tous les arbres à supprimer ou élaguer

Vous avez la possibilité de vous opposer à l'abattage ou l'élagage de certains arbres. Ces situations seront à traiter au cas par cas auprès des techniciens du syndicat.

### 3<sup>e</sup> étape : Coupe et élagage par une entreprise entre le 15 Novembre 2012 et le 15 Mars 2013

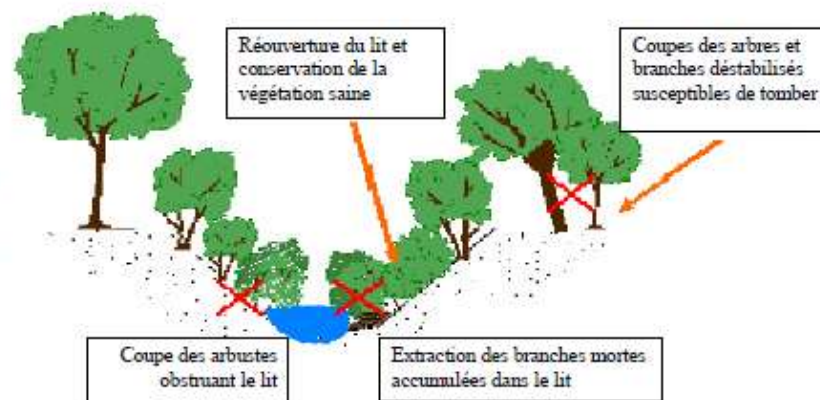
Toute branche coupée sera laissée sur place ou évacuée par l'entreprise. La décision sera prise suite à un entretien entre le propriétaire et les techniciens du syndicat.



### Objectif :

#### Développer la biodiversité de la rivière

- @ En **DIVERSIFIANT** les strates (herbacée, arbustive et arborée), les essences et l'âge de cette végétation.
- @ En **ALTERNANT** les zones d'ombre et de lumière par l'éclaircissement équilibré du cours d'eau en favorisant le recouvrement des zones les plus lentes.
- @ En **CONSERVANT** au maximum la végétation sur les zones sensibles à l'érosion comme les méandres
- @ En **SUPPRIMANT** tout arbre fragilisant les maçonneries, les ouvrages ou les digues sensibles.



Les techniciens rivière du S.I.S.N

Guillaume BONVALET : 06 07 99 40 80, Jérémy MALMAISON : 06 77 26 07 69

Figure n°6 : Affiche d'information des riverains sur les travaux hivernaux

## 6.4. Autres documents d'information à destination des riverains et élus

L'animatrice du SAGE développe d'autres types de documents de sensibilisation, information, vulgarisation en fonction des besoins ressentis par les riverains, les élus ou les techniciens. Un tableau synthétisant la nomenclature Loi sur l'Eau a notamment été créé et distribué à tous les élus. Une version simplifiée à destination des riverains a aussi été développée.

Syndicat Interdépartemental du Saâsis de la Nonette

Nomenclature simplifiée Loi sur l'eau			
Titre	Actions	Déclaration	Autorisation
prélèvements	Sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement	oui	
	Prélèvements permanents ou temporaires dans un système aquifère souterrain.	> 10 000 m <sup>3</sup> /an et < 200 000 m <sup>3</sup> /an	≥ 200 000 m <sup>3</sup> /an
	Prélèvements et installations dans cours d'eau, rappe d'accompagnement ou plan d'eau alimenté par ceux-ci. COTA permettent prélèvement d'eau dans une zone où mesure de répartition quantitative sont instituées.	> 400 m <sup>3</sup> /h ou > 2 % du débit du cours d'eau < 8 m <sup>3</sup> /h	≥ 1 000 m <sup>3</sup> /h ou ≥ 5 % du débit du cours d'eau ≥ 8 m <sup>3</sup> /h
rejets et épandage	Stations d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositif d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution organique (article R. 3224-6 du CGCT)	> 3 600 kg de DB05	≥ 12 kg de DB05 mais ≤ 3 600 kg de DB05
	Déversoirs d'orage situés dans un système de collecte des eaux usées destiné à collecter un flux polluant journalier.	> 3 600 kg de DB05	≥ 12 kg de DB05 mais ≤ 3 600 kg de DB05
	Épandage de boues issues du traitement des eaux usées	Quantité de matière sèche > 3 800 t/an ou apte total > 3 40 t/an	Quantité de matière sèche ≥ 3 t et ≤ 3 800 t/an ou apte total ≥ 0,15 t/an et ≤ 40 t/an.
	Épandage d'effluents ou autres boues.	Apte > 1 t/an ou Vol. > 50 000 m <sup>3</sup> /an ou DB05 > 500kg/an	Apte > 10 t/an ou V. > 500 000 m <sup>3</sup> /an ou DB05 > 5 t/an
	Rejet d'eaux pluviales en eau douce superficielles, sur le sol ou dans le sous-sol	surface du projet + surface du BV intercepté > 1 ha	surface du projet + surface du BV intercepté ≥ 20 ha
Impacts sur le milieu aquatique ou sur la sécurité publique	Installation ou activité à l'origine d'un effluent correspondant à un apport de sels dissous au milieu aquatique.	> 1 t/jour	
	OTA dans le lit mineur d'un cours d'eau : obstacle à l'écoulement des crues ou à la continuité écologique	Différence de niveau > 20 cm pour le débit moyen annuel	Dés qu'obstacle à l'écoulement des crues ou Différence de niveau > 50 cm pour le débit moyen annuel
	OTA modifiant le profil en long ou en travers du lit mineur ou conduisant à la dérivation du cours d'eau.	longueur < 100 m	longueur ≥ 100 m
	installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité (limitée de la vie et de la circulation aquatique)	≥ 10 m	≥ 100 m
	Consolidation ou protection de berges par technique autres que végétales vivantes.	≥ 20 m	≥ 200 m
	OTA dans le lit mineur, de nature à détruire les frayères, zones de croissance et d'alimentation.	Destruction < 200 m <sup>2</sup>	Destruction ≥ 200 m <sup>2</sup>
	Entretien de cours d'eau ou de canaux	Vol. sédiments extraits < 2 000 m <sup>3</sup> /an et teneur < 5%	Vol. sédiments extraits ≥ 2 000 m <sup>3</sup> /an ou < 2 000 m <sup>3</sup> /an et teneur ≥ 5%
	OTA dans le lit majeur d'un cours d'eau	Surface soustraite ≥ 400 m <sup>2</sup>	Surface soustraite ≥ 10 000 m <sup>2</sup>
	Plans d'eau, permanents ou non	S > 0,1 ha	S ≥ 3 ha
	Vidanges de plans d'eau	S > 0,1 ha	non de barrage de retenue dont hauteur > 10 m ou dont le volume de la retenue > 5 000 000 m <sup>3</sup>
	Barrage de retenue	Hauteur > 2 m	Hauteur > 10 m
	Digues	De canaux et rivières canalisés De classe D	De protection contre les inondations et submersions De classe A, B ou C
	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais	S > 0,1 ha	S ≥ 3 ha
Placulture d'eau douce (article L. 435-6 du code de l'environnement)	oui		
Réalisation de réseaux de drainage d'une superficie.	S > 20 ha mais < 100 ha	S ≥ 100 ha	
Canalisation de transports d'hydrocarbures ou de produits chimiques liquides		produit du diamètre extérieur par la longueur ≥ à 5000 m <sup>3</sup>	

### Légende :

OTA	Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements
DB05	demande biochimique en oxygène pendant cinq jours exprimé en milligramme d'oxygène nécessaire pendant cinq jours pour dégrader la matière organique contenue dans un litre d'eau
BV	Bassin Versant

Contacts :  
Technicien : 0677260798  
Animatrice SAGE : 0638574258

Figure n°7 : Tableau de la nomenclature loi sur l'eau à destination des élus

## 6.5. Mise en place de projets coopératifs

En rencontrant différents acteurs du territoire, de nombreuses idées de projets coopératifs voient le jour.

Une semaine d'animation sur les zones humides à destination du grand public sera notamment mise en place en 2013 en partenariat avec l'Association des Jardins Familiaux de Chantilly (subvention DREAL) avec la participation notamment du PNR Oise Pays de France.

Un projet de mise en place d'une piste cyclable longeant la Nonette a été discuté avec l'association AUV5 afin de relier Chantilly à Gouvieux. Ce projet pourrait être développé en 2013.

Des actions de sensibilisation et de protection d'espèces protégées tels que l'Agrion de Mercure ou le Martin Pêcheur sont à l'étude et pourraient aussi être mis en place prochainement.

## 7. Coordination SISN

L'animatrice suit le travail des techniciens de rivière du syndicat. Elle participe à des travaux sur le terrain afin de les aider lorsque nécessaire, notamment lorsqu'un des techniciens est absent (arrachage de Berces du Caucase, espèce exotique envahissante, débroussaillage sur la digue de Senlis, arrachage d'herbiers dans le lit de la rivière à Senlis...). Des p

Elle coordonne les dossiers techniques à fort enjeux comme le dossier de la digue classée à Senlis, les projets d'effacement d'ouvrage. (Seuil à Courteuil...) ou le projet d'éradication d'espèces envahissantes.

L'équipe d'animation du SAGE assure le suivi des tâches administratives (correction des courriers des techniciens, rédaction des dossiers de subvention, passation de marchés publics) ainsi que l'organisation, l'animation et la rédaction des comptes rendus des réunions de bureau et d'Assemblée Générale du Syndicat.

## 8. Conclusion – Perspectives 2013

L'année 2012 a été marquée par la réactivation de la CLE et le vote de la révision du SAGE de la Nonette. Le marché public lancé en fin d'année pour l'étude de cette révision prépare l'année 2013 qui débutera par le lancement de la démarche dès janvier. La dynamique de la CLE et du bureau initiée en 2012 sera amplifiée en 2013 via la mise en place de groupes de travail et commissions thématiques lors desquels les membres se verront plus fortement et directement impliqués. Les outils de communication développés en 2012 seront d'autant plus utilisés pour la diffusion d'information et de connaissances.

Les projets Grenelle relancés en 2012 seront poursuivis en 2013.

Les projets collaboratifs avec le PNR Oise Pays de France (diagnostic zones humides notamment), avec les jardins familiaux de l'Oise et le CPIE sur des actions de sensibilisation et information du grand public, avec le conservatoire des sites naturels de Picardie sur des actions de protection de la biodiversité seront mises en place progressivement avec le soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.